

OCCITANIE**LA RÉGION**Pyrénées
Méditerranée

Montpellier, le

10 AVR. 2017

Direction de la Transition
Ecologique et Energétique
Service Eau, Milieux et Risques
Philippe BAUCHET
Directeur

25 AVR. 2017

M. Pierre BARDIES

Président
CLE du SAGE Haute Vallée de l'Aude
S.M.M.A.R.
Hôtel du Département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11855 CARCASSONNE Cedex 9

NOS REF : PB/DG/FCT/AC - 2017.096**AFFAIRE SUIVIE PAR** : Frédérique CANCEL-TONELLOT- chargée de projet**CONTACT** : frederique.cancel-tonellot@laregion.fr ; 04.67.22.97.06**OBJET** : Délibération de la Région sur le SAGE Haute Vallée de l'Aude

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre la délibération de la Région sur le SAGE Haute Vallée de l'Aude adoptée lors de la commission permanente du 24 mars 2017.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Philippe BAUCHET**



Commission Permanente du 24 mars 2017

Délibération N°CP/2017-MARS/20.06

COMMISSION PREVENTION DES RISQUES, EAU

EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE - GESTION DURABLE DE L'EAU

AVIS SUR LES PROJETS DES SAGE NAPPE ASTIENNE, HAUTE VALLÉE DE L'AUDE, BASSINS VERSANTS ORB ET LIBRON ET TECH-ALBÈRES

DELIBERATION :

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48,

Vu la délibération n°2016/AP-NOV/02 de l'Assemblée Plénière du 28 novembre 2016 donnant délégation à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission n°20, Commission Prévention des risques, Eau,

Vu le rapport N°CP/2017-MARS/20.06 présenté par Madame la Présidente,

Considérant que

La Région Occitanie est consultée officiellement sur les projets de SAGE de la nappe Astienne, de la Haute Vallée de l'Aude, des bassins de l'Orb et du Libron et des bassins versants Tech-Albères validés respectivement le 17 novembre 2016, le 14 novembre 2016, le 15 décembre 2016 et le 8 décembre 2016 par leurs Commissions Locales de l'Eau (CLE).



Commission Permanente du 24 mars 2017

Délibération N°CP/2017-MARS/20.06

Après en avoir délibéré,

Décide :

ARTICLE UNIQUE : De féliciter les CLE pour le travail accompli et d'émettre un avis favorable aux projets de SAGE de la nappe Astienne, de la Haute Vallée de l'Aude, des bassins de l'Orb et du Libron et des bassins versants Tech-Albères.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Carole DELGA', is written over the printed name.

Carole DELGA

Acte Rendu Exécutoire :

- Date de transmission à la Préfecture : 24 mars 2017
- Date d'affichage légal : 24 mars 2017

Pour extrait conforme,
La Présidente,
CAROLE DELGA